

# CONSEIL DE L'AME

## du 9 février 2017

### A F F I C H A G E

*L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le NEUF FEVRIER à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.*

*Madame LELOUP remplit les fonctions de secrétaire de séance.*

*Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 08.*

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil de l'AME du 17 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT**

##### **Décision n° 16-25 du 30/11/2016 :**

Signature d'une convention dans le cadre de la mise en place d'une assistance technique à titre gratuit entre la Fédération française de ski nautique et de Wakeboard (FFSNW) et l'AME dans le cadre du projet d'implantation d'un téléski nautique sur la commune de Cepoy.

##### **Décision n° 16-26 du 28/11/2016 :**

Signature du protocole d'accord transactionnel par lequel la SMACL s'engage à verser à l'AME la somme de 1 970 000 €, au titre de l'indemnisation suite au sinistre inondations catastrophes naturelles survenu le 31/05/2016, déduction faite d'une provision de 500 000 €.

##### **Décision n° 16-27 du 13/12/2016 :**

Réalisation d'un prêt relais de 1 500 000 € pour les besoins de financement de ses investissements suite aux inondations du 31 mai 2016, auprès de la Caisse d'Epargne.

##### **Décision n° 16-28 du 15/12/2016 :**

Cession du véhicule Renault Kangoo, immatriculé 3134 YM 45 et mis en circulation le 24/09/2004, à l'euro symbolique (avec dispense de paiement) à M. Patrick MARY.

##### **Décision n° 17-01 du 02/01/2017 :**

Autorisation de la mise à disposition de locaux dans l'Espace Multi-Services de l'AME, au profit des associations CIDFF et SEG. L'indemnité d'occupation est fixée à l'euro symbolique (avec dispense de paiement). La participation des locataires aux frais de fonctionnement des locaux est identifiée par conventions. La mise à disposition est consentie aux locataires pour une durée de un an à compter du 2/01/2017.

### **Décision n° 17-03 du 17/01/2017 :**

Adhésion à la carte carburant Total pour le parc de véhicules légers de la police intercommunale de l'AME. Le montant n'excédera pas la somme de 6 000 € par an.

### **Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération n° 16-199 du 28-09-2016)**

#### **Extraits de délibérations n° 17-01 à 17-02**

Nombre de conseillers en exercice : 56

- - - présents : 41  
- - - votants : 54

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, BERTHELIER, CHAPILLON, RICARDOU, BEGUIN, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, NOTTIN, GABRIELLE, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, FOURNIER, FUJS.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES à Mme CLEMENT, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, M. BOURILLON à Mme CHAPILLON, Mme LANGRAND à M. BEGUIN, Mme JEHANNET à M. TERRIER, M. DIGEON à M. DOOR, Mme PARE à M. SUPPLISSON, M. MALET à Mme BUTOR, Mme PROCHASSON à M. GAILLARD, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme ABSOLU à M. FUJS.

### **Délibération n° 17- 1**

#### **Rapport sur la situation en matière de développement durable de l'AME pour l'année 2017**

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de l'AME pour l'année 2017. Ce rapport précise la stratégie et les actions de l'AME en matière de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Le dynamisme de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

### **Délibération n° 17- 2**

#### **Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'AME pour l'année 2017**

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'AME pour l'année 2017. Ce rapport traite des éléments suivants :

- La structure des effectifs globaux pour l'année 2016 ;
- Les mouvements des personnels au cours de l'année 2016 ;
- Les promotions intervenues au cours de l'année 2016 ;
- La formation ;
- La durée annuelle du temps de travail ;
- La situation prévisionnelle pour l'exercice 2017, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de ressources humaines.

# **FINANCES**

## **Extraits de délibérations n° 17-3 à 17-26**

Nombre de conseillers en exercice : 56

- - - présents : 42

- - - votants : 55

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, BERTHELIER, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, NOTTIN, GABRIELLE, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, FOURNIER, FUJS.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES à Mme CLEMENT, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, M. BOURILLON à Mme CHAPILLON, Mme LANGRAND à M. BEGUIN, Mme JEHANNET à M. TERRIER, M. DIGEON à M. DOOR, Mme PARE à M. SUPPLISSON, M. MALET à Mme BUTOR, Mme PROCHASSON à M. GAILLARD, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme ABSOLU à M. FUJS.

### **Délibération n° 17- 3**

#### **Rapport d'orientations budgétaires 2017 – Budget général**

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT avec pouvoir de Madame HEUGUES, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN – Abstention : Madame GABRIELLE), prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017, sur la base du rapport correspondant :

Un contexte difficile : La communauté d'agglomération subit trois chocs externes : les inondations, la réduction drastique des dotations de l'Etat, la stagnation économique et fiscale.

Un objectif ambitieux : La communauté d'agglomération se fixe un objectif : maintenir une politique d'investissement ambitieuse, à environ 10 millions d'euros par an, sans augmentation de sa fiscalité ni détérioration de sa situation financière.

Une stratégie incontournable : La communauté d'agglomération doit poursuivre et amplifier sa maîtrise des dépenses de fonctionnement et optimiser ses ressources.

#### **Dépenses d'équipement : Les investissements annuels sont évalués à 10M€.**

Pour l'année 2017, sous réserve de l'examen détaillé dans le cadre de la discussion du budget primitif, ces 10 millions d'euros pourraient se répartir ainsi :

- 0,42 M € pour le transport,
- 0,9 M € pour le pluvial,
- 3,5 M € pour la voirie et les pistes cyclables,
- 2 M € pour le logement, l'aménagement urbain, et l'urbanisme,
- 0,382 M € pour le Très Haut Débit,
- 1,5 M € pour les œuvres à restaurer du musée.
- 0,7 M € pour les bâtiments sinistrés suite aux inondations.

Ce compte-rendu succinct du 09/02/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

[www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr)

Soit un total prévisionnel de 9,4M €, en cours de finalisation dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017.

#### **Délibération n° 17- 4**

##### Rapport d'orientations budgétaires 2017 – Budget annexe Eau potable

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT avec pouvoir de Madame HEUGUES, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN, GABRIELLE), prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017, sur la base du rapport correspondant :

L'AME a décidé de doter ce petit budget annexe de ressources supplémentaires en 2015 en provenance de la *surtaxe eau potable* en vue de réaliser un programme important d'investissement (canalisation de raccordement des champs captant de la Chise et de l'Aulnoy) ; est alors intervenue une augmentation de la *surtaxe eau potable* de 0,15 €/ m<sup>3</sup> concomitamment en 2015 avec une diminution du même montant de la *surtaxe assainissement*, soit un cout nul pour le consommateur.

Le contrat de délégation avec la Lyonnaise des eaux se termine en juillet 2017. Avec le nouveau contrat, il apparaîtra probablement des engagements nouveaux.

A partir de 2017, devra se mettre en place un programme lourd de construction de l'usine de traitement de la Chise (4,4 M €).

#### **Délibération n° 17- 5**

##### Rapport d'orientations budgétaires 2017 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT avec pouvoir de Madame HEUGUES, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN, GABRIELLE), prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017, sur la base du rapport correspondant :

L'AME poursuit son double programme de réhabilitations de réseaux (subventionnés à raison de 25 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie) et d'extensions de réseaux. Il est à noter que le Contrat Global du Loing qui financera un programme de 7 M € d'opérations sur l'AME sur 4 ans (2014- 2018), a été signé le 19 janvier 2017.

Le contrat de délégation en cours avec la Lyonnaise des Eaux se termine en juillet 2017. La négociation du futur contrat de DSP apportera probablement des modifications d'engagements.

#### **Délibération n° 17- 6**

##### Rapport d'orientations budgétaires 2017 – Budget annexe des zones économiques d'Amilly et Châlette-sur-Loing

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017, sur la base du rapport correspondant :

En 2017, il n'est pas prévu de modifications de ces budgets. Ils seront donc reconduits en l'état.

#### **Délibération n° 17- 7**

### Rapport d'orientations budgétaires 2017 – Budget annexe Ilot 19 et Ilot 22

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017, sur la base du rapport correspondant :

Il a été créé un budget annexe pour l'ilot 19 en 2014. Il ne subira aucune modification sensible en 2017. Les premières ventes seront comptabilisées en 2017 pour 87 000 €.

Le budget de l'ilot 22 ne sera pas non plus modifié dans sa structure en 2016. A noter que les cessions de foncier seront significatives en 2017 soit pour 423 000 €.

### **Délibération n° 17- 8**

#### Rapport d'orientations budgétaires 2017 – Budget annexe de la zone d'activités Arboria

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017, sur la base du rapport correspondant :

Par arrêté du 20 décembre 2016, le préfet du Loiret a décidé la dissolution du Syndicat mixte Arboria à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'AME est substitué au Syndicat mixte Arboria pour toutes ses obligations.

### **Délibération n° 17- 9**

#### Principe de l'encaissement pour compte de tiers par l'intermédiaire de la régie de recettes du cimetière

En vertu de l'article 22.4 du contrat de délégation de service public relatif au Crématorium d'Amilly Montargis, le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve le principe de l'encaissement du montant de la concession cinéraire pour compte de tiers, soit La société Des Crematoriums De France, par l'intermédiaire de la régie de recettes du cimetière intercommunal.

### **Délibération n° 17- 10**

#### Avenant n° 1 à l'acte constitutif de la régie de recettes pour le cimetière intercommunal sis, 400 Rue de Pisseux à Amilly et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec le délégataire

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve l'avenant n° 1 à l'acte constitutif de la régie de recettes pour le cimetière intercommunal et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le délégataire. Cet avenant prend en compte l'article 22.4 du contrat de délégation de service public relatif au Crématorium d'Amilly qui précise que « le demandeur (les familles) s'acquitte auprès du régisseur du montant de la concession cinéraire.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Délibération n° 17- 11**

#### Désignation des représentants de l'AME au sein de l'association « Avenir du Montargois en Gâtinais »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT avec pouvoir de Madame HEUGUES, NOTTIN), approuve la désignation des représentants de l'AME au sein de l'association « Avenir du Montargois en Gâtinais », comme suit :

Titulaires : le Président, Jean-Pierre DOOR  
Bernard DELAVEAU  
Frank SUPPLISSON

Suppléant : Gérard DUPATY

### **Délibération n° 17- 12**

#### Pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'AME

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- autorise Monsieur le Président à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;
- autorise Monsieur le Président à signer la Charte Interne présentée pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute discrimination sur le territoire communautaire et d'adopter le plan d'actions annexé à la Charte.

### **Délibération n° 17- 13**

#### Modifications au tableau des effectifs

Dans le cadre du recrutement d'un Directeur des services techniques, le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve la création d'un emploi d'Ingénieur principal à temps complet et la suppression de l'emploi d'Ingénieur en chef hors classe.

### **Délibération n° 17- 14**

#### Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de mise à disposition du personnel auprès de la Société des Crématoriums de France

Dans le cadre de la délégation de service public du crématorium Amilly-Montargis, le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des agents auprès du délégataire la société des Crématoriums de France pour assurer la continuité du service ;
- précise que l'Unité de travail à laquelle ces agents sont rattachés est située au 400, rue de Pisseux 45200 AMILLY.

## **SPORTS**

### **Délibération n° 17- 15**

#### Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME. Ces avenants prévoient les participations financières des lycées, en fonction des réservations.

### **Délibération n° 17- 16**

#### Attribution d'une subvention à l'association « Les Roues dans l'AME » pour l'organisation de l'étape à Amilly du Paris-Nice 2017

Dans le cadre de l'organisation de l'étape à Amilly du Paris-Nice 2017, le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), approuve l'attribution d'une subvention de **44 000 €** à l'association « les Roues dans l'AME » et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

## **AFFAIRES ECONOMIQUES**

### **Délibération n° 17- 17**

#### Cession de l'unité foncière constituée des parcelles YL 101, YL 303, YL 304 et YL 291, Zone d'activités Arboria 1 à Pannes, pour les besoins de la société REVIL-NEYRAT

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve la cession de l'unité foncière constituée des parcelles YL 101-303-304-291, d'une emprise totale de 26.467 m<sup>2</sup>, au prix de 20,50 € HT/m<sup>2</sup>. La société REVIL-NEYRAT, installée sur la zone d'activités Arboria, souhaite aménager une centrale à béton et mettre en place un atelier de préfabrication d'éléments de construction (poutres, dalles et prédalles...).

### **Délibération n° 17- 18**

#### Démarche Pays à vélo entre l'AME et le Pays Gâtinais

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN) :

- approuve l'engagement d'une démarche « Pays à vélo » sur le périmètre de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et du Pays Gâtinais, intégrant la Communauté de communes du Bellegardois ;
- approuve le projet de convention de partenariat entre l'A.M.E. et le Pays Gâtinais pour la réalisation de la démarche « Pays à vélo » ;
- approuve le lancement d'une « étude préalable à la constitution d'un réseau cyclable sur le périmètre de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais » dont le cahier des charges a été soumis à l'AME ;
- approuve la désignation du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais comme maître d'ouvrage unique de « l'étude préalable à la constitution d'un réseau cyclable sur le périmètre de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais » ;
- approuve les demandes faites auprès de la Région Centre-Val de Loire et de l'Union Européenne, via le GAL (groupe d'action locale) Pithiverais et Gâtinais, afin d'obtenir les appuis techniques et les aides financières pour la réalisation de cette étude ;
- désigne comme représentants de l'AME au comité de suivi de cette opération :
  - le Vice-président en charge de la commission des Travaux ou son représentant,
  - le Vice-président en charge de la commission Développement économique ou son représentant,
  - le Vice-président en charge de la commission Agenda 21 et développement durable, ou son représentant ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **Délibération n° 17- 19**

#### Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Chalette-sur-loing pour la réparation des dommages causés à la voie ferrée desservant la C.A.PRO.GA

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve l'attribution d'un fonds de concours de **30 000 €** à la commune de Châlette-sur-Loing pour la réparation des dommages causés à la voie ferrée desservant la C.A.PRO.GA, endommagée lors des inondations de l'an dernier.

### **Délibération n° 17- 20**

#### Adhésion de l'AME à l'association Dev'up

Le Conseil, à l'UNANIMITE, autorise l'adhésion de l'AME à l'association Dev'up, le versement de la cotisation de **1 500 €** au titre de 2017 et nomme Monsieur le Président de l'AME comme représentant à cette instance.

## **LOGEMENT**

### **Délibération n° 17- 21**

#### OPAH –Versement des aides de l'AME

---

Ce compte-rendu succinct du 09/02/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

[www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr)

Dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) par SOLIHA Loiret, le Conseil à l'UNANIMITE, approuve le versement aux personnes ci-dessous mentionnées des aides sur présentation des factures payées :

	Commune	Montant des travaux	Aides publiques dont AME et caisse retraite	Apport personnel/ prêt bancaire	Montant sollicité AME
2-CAMPANAUD Micheline	Chalette/loing	4 112 € TTC Adaptation	2 800 €	1 312 €	<b>350 €</b>
3-FAURE Jacqueline	Montargis	12 000 € TTC Adaptation	7 393 €	4 607 €	<b>1 137 €</b>
4-BONELLE Roger	Amilly	35 483 € TTC Rénovation thermique	11 082 €	24 401 €	<b>1 705 €</b>
5 DEGUEURSE Thierry	Chalette/loing	20 270 € TTC Rénovation thermique	9 644 €	10 626 €	<b>1 193 e</b>
6-LENCZNER Augustin	Chalette/loing	22 033 € TTC Rénovation thermique	12 792 €	9 241 €	<b>1 186 €</b>
7-LALY Cyrille	Corquilleroy	10 618 € TTC Rénovation thermique	9 534 € (dt indemnisation assurance)	1 084 €	<b>492€</b>
8-PARENT Evelyne	Montargis	14 935 € TTC Rénovation thermique	9 966 €	4 969 €	<b>975 €</b>
9-SCI M&M'S d'Orléans – Propriétaire bailleur	Montargis	15 365 € TTC Rénovation thermique	8 353 €	7 012 €	<b>250 €</b>
<b>Total</b>		<b>134 816 € TTC</b>	<b>71 564 €</b>	<b>63 252 €</b>	<b>7 288 €</b>

### Délibération n° 17- 22

PLH – Réhabilitation de 14 logements rues J.Raimu – C. Chaplin - J.Vilar et Terres Blanches à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à Vallogis pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le Conseil, à l'UNANIMITE :

- accorde la garantie de l'AME, à hauteur de 50%, pour l'emprunt contracté par Vallogis auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'opération de réhabilitation de 14 logements individuels, située rues J.Raimu – C. Chaplin - J.Vilar et Terres Blanches à Amilly, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 57 804 :

Ligne de prêt	PAM *I
Montant	<b>472 000 €</b>
Commission d'instruction	0 €
Taux de période	1,35%
TEG de la ligne de prêt	1,35%
Durée de la période	Annuelle
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%
Taux d'intérêt	1,35%

Ce compte-rendu succinct du 09/02/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:  
[www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr)



Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalités de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	-2%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360
Garantie	<b>236 000 €</b>

- Et engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

\*PAM : Prêt à l'Amélioration

### Délibération n° 17- 23

PLH – Construction de 11 logements Les Hautes Varennes à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à Vallogis pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- accorde la garantie de l'AME, à hauteur de 50%, pour l'emprunt contracté par Vallogis auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'opération de construction de 11 logements individuels, située Les Hautes Varennes à Amilly, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 55825 :

Ligne de prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Montant de la ligne de prêt	<b>309 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>678 100 €</b>	<b>245 900 €</b>
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Taux de période	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
TEG de la ligne du prêt	0,55%	0,55%	1,35 %	1,35%
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%	-0,2%	0,6%	0,6%
Taux d'intérêt	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (i différés)	Amortissement déduit (i différés)	Amortissement déduit (i différés)	Amortissement déduit (i différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-2%	-2%	-2%	-2%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360
Durée préfinancement	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Taux d'intérêt préfinancement	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Règlement des intérêts de préfinancement	capitalisation	capitalisation	capitalisation	capitalisation
Garantie	<b>671 500 €</b>			

Ce compte-rendu succinct du 09/02/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:  
[www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr)

- Et engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

## **TRAVAUX**

### **Délibération n° 17- 24**

Avenant n° 1 à la convention entre l'AME et la commune de Chalette-sur-Loing relative à la gestion et à l'entretien de la véloroute le long des canaux du Loing et de Briare sur le territoire de la commune de Châlette-sur-Loing

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention entre l'AME et la commune de Châlette-sur-Loing relative à la gestion et à l'entretien de la véloroute le long des canaux du Loing et de Briare. La section de véloroute aménagée sur le territoire de la commune de Châlette-sur-Loing se situe entre le Pont SNCF et le Pont à l'Ane (pont supportant la rue Mandela). Suite à la création du carrefour à feux rue du Vieux Rang de l'Anglée au croisement de la véloroute, l'avenant précise les engagements de la communauté d'agglomération et de la commune à savoir :

- l'AME assurera le remplacement des ensembles poteaux et feux, le changement de l'armoire de commande, les changements de programmation, les modifications du matériel, les changements des équipements de régulation (radars, bouton poussoir ...);
- la commune de Châlette-sur-Loing prendra en charge la consommation électrique, l'entretien courant (changement des leds).

### **Délibération n° 17- 25**

Avenant n° 1 à la convention d'application relative à la mise en œuvre de la véloroute le long des canaux du Loing et de Briare entre l'AME et la Région Centre-Val de Loire

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation relative à la mise en œuvre de la véloroute le long des canaux du Loing et de Briare entre l'AME et la Région Centre-Val de Loire. Cet avenant intègre les fonds FEADER, met à jour le coût des marchés de travaux depuis 2013 et tient compte de l'avancement effectif du chantier de la véloroute sur le territoire de l'AME et des nouveaux plan de financement et échéancier de l'opération. L'avenant n° 1 ne porte que sur les tranches 2 (de l'Ecluse de Bûges au Pont à l'Ane à Châlette-sur-Loing) et 3 (du Pont à l'Ane à l'Ecluse de la Reinette à Montargis). Le plan de financement et le calendrier des versements se définissent comme suit :

Tranches	Coût Total HT	Participation Financière				
		Région Centre-Val de Loire		Département	FEADER	AME
		Montant	Versements			
Tranche 2	442 790 €	88 558 € (20 %)	2016 : 44 279 € 2017 : 44 279 €	88 558 € (20 %)	177 116 € (40 %)	88 558 € (20 %)
Tranche 3	662 500 €	198 750 € (30 %)	2017 : 99 375 € 2018 : 99 375 €	66 250 € (10 %)	265 000 € (40 %)	132 500 € (20 %)
<b>Total</b>	<b>1 105 290 €</b>	<b>287 308 €</b>		<b>154 808 €</b>	<b>442 116</b>	<b>221 058 €</b>

### **Délibération n° 17- 26**

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention entre l'AME et la SARL ULICE pour la réalisation des travaux de nettoyage d'une partie de l'ancien terrain militaire de Mormant sur la commune d'Amilly

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à signer la convention entre l'AME et la SARL ULICE pour la réalisation des travaux de nettoyage d'une partie de l'ancien terrain militaire de Mormant sur la commune d'Amilly. L'AME réalisera les travaux de nettoyage de la zone concernée qui comprennent :

- le nettoyage du terrain [enlèvement des gravats de démolition (hors amiante et plombs)],
- le désamiantage.

Le coût total des travaux est estimé à 43 125,54 € HT. Le désamiantage sera à la charge du vendeur, donc de l'AME, pour un montant de 19 125,54 € HT. La SARL ULICE, entreprise générale de bâtiment travaillant pour le compte de l'aménageur CHESNOY AMENAGEMENT remboursera à la Communauté d'Agglomération, la somme de 24 000 € HT correspondant aux travaux de nettoyage du terrain qui étaient initialement prévus à sa charge.

La séance est levée à 19 heures 28.

**Certifié affiché le 10 février 2017**

**Le Président**



**Le Président,**  
  
**Jean-Pierre DOOR**